

## ***Autour de Mignon : un éditeur de musique, Jacques-Léopold Heugel<sup>1</sup>***

Anik DEVRIÈS-LESURE

*In Memoriam François Heugel<sup>2</sup>*

La notion de « musique officielle », si fluctuante, qui évolue avec le temps en fonction du moment précis où l'on porte un regard sur elle, peut-elle être attribuée au répertoire publié par un éditeur, sous prétexte, qu'aujourd'hui, plusieurs des compositeurs inscrits sous les colonnes de ses catalogues sont considérés comme représentatifs de « l'art officiel » d'une époque ? Axé essentiellement sur la musique française, le fonds constitué à partir de 1839 par Jacques-Léopold Heugel, fondateur de la maison, puis par son fils Henri, réunissait en son temps, il est vrai, une pléiade de jeunes compositeurs formés par l'art académique du Conservatoire, mais à l'époque où ceux-ci furent publiés par les Heugel, beaucoup d'entre eux avaient su bousculer les notions qui leur avaient été inculquées par leurs professeurs, apporter renouvellement et invention dans leur écriture et leur instrumentation, et se montrer novateurs par rapport à leurs prédécesseurs.

---

<sup>1</sup> J.-L. Heugel est né à La Rochelle le 1<sup>er</sup> mars 1815 et mort à Paris le 12 novembre 1883.

<sup>2</sup> Qu'il me soit permis de dédier cet article à la mémoire de François Heugel, arrière petit-fils de Jacques-Léopold Heugel, décédé cette année au printemps et d'avoir une pensée émue pour sa femme, Margot. Quelques semaines avant son décès, il avait eu la gentillesse de me recevoir pour m'ouvrir ses archives (tout comme il l'avait fait en 1986) et me montrer la cinquantaine de lettres d'Ambroise Thomas adressées à la famille entre 1877 et 1891. Curieusement, dans aucune de celles-ci il n'est fait allusion à des questions musicales ou à des problèmes éditoriaux, comme il est courant de le trouver dans ce type de correspondance, aucune trace non plus de réels liens d'amitié, seuls des échanges de la vie courante y sont consignés.

La position officielle de Jacques-Léopold Heugel, personnage influent (on disait de lui qu'il « ciselait les réputations<sup>3</sup> »), qui entretenait de bonnes relations avec le régime de Napoléon III<sup>4</sup>, et qui se présentait comme « Fournisseur attitré du Conservatoire de musique » – mention qui figurait tant sur les annonces qu'il faisait paraître dans la presse, qu'au bas de certaines de ses éditions ou sur ses catalogues –, a peut-être poussé certains à taxer son fonds de « vitrine de l'art officiel français », mais un simple examen de ses catalogues suffira probablement à rectifier cette appréciation inappropriée.

Lorsque, le 27 novembre 1866, Ambroise Thomas entouré de ses deux librettistes Michel Carré et Jules Barbier franchissent le seuil du 2 bis rue de Vivienne pour céder « en propriété exclusive » à J.-L. Heugel l'opéra comique *Mignon* (dix jours après qu'a eu lieu la première), la maison Heugel avait alors pignon sur rue depuis 27 ans. Son propriétaire, J.-L. Heugel, était à la fois éditeur de musique, libraire<sup>5</sup> et directeur du journal d'informations musicales : *Le Ménestrel* (le nom de ce journal servit aussi d'enseigne pour désigner son commerce). Ancien professeur de musique et de chant à Nantes et auteur d'une *Méthode de musique*, ainsi que d'une *Méthode de castagnettes* (sa femme était espagnole), J.-L. Heugel<sup>6</sup> s'était associé en 1839 à l'éditeur Antoine Meissonnier<sup>7</sup> avant de lui racheter l'intégralité de son fonds, le 20 avril 1842<sup>8</sup>. Cette acquisition lui apportait un catalogue composé de nombreux journaux périodiques<sup>9</sup>, d'ouvrages didactiques (exercices de chant de Banderali, de G. Kastner, de Stoefel, etc. ; ou de piano de Czerny, Kalkbrenner, Hiller, etc.) ;

---

<sup>3</sup> Danièle PISTONE, *Heugel et ses musiciens, lettres à un éditeur parisien*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984, p. 16.

<sup>4</sup> Il fut décoré de la légion d'honneur par l'impératrice Eugénie, le 8 août 1870.

<sup>5</sup> Brevet de libraire délivré à Paris, par le secrétaire d'Etat du département de l'Intérieur, le 20 novembre 1854 (Arch. nat. [F<sup>18</sup> 1777, n° 10269). Le rapport de l'enquête préliminaire menée par la Direction de la Sureté publique au Ministre de l'Intérieur conclut : « Il [J.-L. Heugel] a de la moralité, de la conduite publique, beaucoup d'entente commerciale et une certaine instruction. Sa position pécuniaire est bonne et je crois qu'il n'a jamais été gêné dans son crédit ». Voir figure 1, ci-dessous

<sup>6</sup> Voir biographie détaillée de la famille Heugel dans Anik DEVRIÈS et François LESURE, *Dictionnaire des éditeurs de musique français. De 1820 esp. à 1914*, Genève : Minkoff, 1988, p. 219-226.

<sup>7</sup> Arch. de Paris [D31 U3 : Société n° 51, enregistrée le 11 janvier 1839. J.L.H se présenta comme son « successeur » jusqu'en 1855

<sup>8</sup> Arch. de Paris [D31 U 3 : Dissolution de société n° 616, enregistrée le 28 avril 1842 et Arch. Heugel : « vente Meissonnier-Heugel, acte sous seing privé du 27 avril 1842. Atteint d'une maladie mentale, Antoine Meissonnier fut interné peu après à Sainte-Perrine de Chaillot.

<sup>9</sup> *Journal de lyre ou de guitare, Le Troubadour des salons, La Lyre des jeunes demoiselles, Le Ménestrel.*

d'œuvres pour guitare (Giuliani, Carulli, Sor, Blangini), pour flûte (Tulou), et plus de six cents titres d'airs, de romances et de chansonnettes, sans compter une centaine d'arrangements d'airs d'opéra (dont *Tancredi* de Rossini et *Orphée et Eurydice* de Gluck). Dès qu'il devint seul propriétaire de l'entreprise, Jacques-Léopold Heugel développa la partie pédagogique créée par son prédécesseur, en lançant de multiples collections destinées à l'enseignement : méthodes pour le chant et pour toutes sortes d'instruments (piano, orgue, violon, violoncelle, contrebasse, flûte, clarinette, cornet à pistons, etc.), des ouvrages théoriques, des traités, des solfèges<sup>10</sup>. Leur liste complète est regroupée sous une rubrique intitulée « Ouvrages classiques adoptés par le Conservatoire et l'Université de France », à l'intérieur de ses premiers catalogues, notamment sous celui de 1843<sup>11</sup>. Vantés pour le soin porté à leur réalisation<sup>12</sup>, ces ouvrages lui valurent, en 1855, une médaille à l'Exposition universelle, au titre de « services rendus à l'enseignement<sup>13</sup> ».

Avant que son fils Henri ne prenne, à partir de 1869, une part active à la direction des affaires de la maison et privilège l'édition d'ouvrages lyriques, les ouvrages didactiques, dont nous venons de parler, constituaient près de 60 % des publications nouvelles du fonds de Jacques-Léopold ; nous verrons plus loin à quoi était consacrée l'autre partie de son catalogue.

Cette spécialisation, le mettait en contact permanent avec tous les professeurs du Conservatoire. Ambroise Thomas, qui y enseignait la composition (avant d'en devenir le directeur en 1871), était l'un des professeurs les plus influents de cette institution, il était aussi le plus médaillé de France ; rappelons qu'en 1851 il avait été élu à l'Académie des Beaux Arts où il avait été préféré à Berlioz qui s'était présenté au même fauteuil, aussi est-il probable qu'en tant que « Fournisseur du Conservatoire », J.-L. Heugel n'ait pu faire autrement que de répondre positivement à la demande d'Ambroise Thomas lorsque celui-ci vint

---

<sup>10</sup> Pour n'en citer que quelques-uns : les méthodes de chant de M<sup>me</sup> Cinti Damoreau, de G. Duprez, d'A. de Garaudé, les collections destinées au piano : *l'école concertante du piano* de Lefébure-Wely, *le pianiste moderne* par A. Gorla, *la bibliothèque lyrique des pianistes* dirigée par H. Herz ; les solfèges de Panseron, Garaudé etc.

<sup>11</sup> Ces premiers catalogues (1843, 1844, 1846, 1847, 1855, 1862, etc.) sont conservés au département de la Musique de la BnF (non cotés).

<sup>12</sup> « La nouvelle édition des œuvres classiques largement et clairement gravées, exemptes de fautes, soigneusement doigtées et nuancées, accompagnées des observations traditionnelles sur le style de ces œuvres et la manière de les exécuter, paraît résumer tous les avantages d'une reproduction fidèle et consciencieuse de la musique de nos grands maîtres ». Article paru dans *Le Pays*, signé L. Escudier, cité page 29 dans le catalogue Heugel de 1855 (Catalogue conservé au département de la musique de la BnF - sans cote).

<sup>13</sup> Mention signalée sur son catalogue de 1862 (BnF, dept. de la musique).

lui proposer, en 1866, de publier *Mignon*, même si, pour lui, la réalisation de cette édition pouvait se révéler périlleuse sur un plan commercial, compte tenu des échecs qu'avaient recueillis les précédents opéras du compositeur.

Rappelons qu'avant *Mignon*, hormis *le Caïd* et *le Songe d'une nuit d'été* qui connurent un succès d'estime, tous les opéras de cet éminent professeur du Conservatoire ne suscitèrent que peu d'enthousiasme de la part du public. Aucun des éditeurs qui avaient assuré leurs publications n'avait souhaité lui proposer de contrat d'exclusivité : tant Simon Richault, qui à partir de 1838 avait édité *le Perruquier de la Régence* (1838), *Carline* (1840), *Le comte de Carmagnole* (1842), *Le Guérillero* (1842) ; que le Bureau Central de musique (dirigé par les frères Escudier, futurs éditeurs de Verdi pour la France) qui, entre 1843 et 1853, publia *Mina ou le ménage à trois* (1843), *Le Caïd* (1849), *Le Songe d'une nuit d'été* (1850), *Raymond ou le secret de la Reine* (1851), *La Tonnelli* (1853) ; ou encore les éditeurs qui se partagèrent l'édition de ses autres œuvres lyriques comme Jacques Maho avec *La cour de Célimène* en 1855, Lemoine avec *la double échelle* en 1837, *Psyché* en 1857, ou Gemmy Brandus et Léon Dufour qui éditérent en 1860 *Le Romand d'Elvire*.

Même Jacques-Léopold Heugel n'avait pas poursuivi la collaboration qu'il avait entamée avec lui vingt-six ans plus tôt. À peine installé rue de Vivienne, il lui avait acheté, le 20 mai 1839, l'un de ses premiers opéras comiques, *Le panier fleuri*, et l'avait édité<sup>14</sup> (seule l'ouverture avait remporté un certain succès). Pourtant, à l'époque, J.-L. Heugel avait cru au succès de cet ouvrage, il avait alors pris la précaution de faire inscrire, dans le contrat de cession, une clause qui lui conférait un droit de priorité d'achat sur son opéra suivant, mais il ne s'en servit point.

Les échecs successifs que vécut Ambroise Thomas dans le domaine du lyrique, dont celui de sa dernière œuvre, le *Roman d'Elvire* en 1860, le firent momentanément renoncer à écrire pour la scène. *Mignon* ne fut entrepris qu'après six années de silence. Rien, lorsque JLH accepta de l'éditer, ne laissait présager le succès extraordinaire que cet opéra-comique allait connaître.

---

<sup>14</sup> Arch. Leduc, fonds Heugel : précision contenue dans l'acte de vente passée par acte sous seing privé, le 20 mai 1839, contre la somme de 2.500 francs payables savoir : 1500 francs comptants, un billet de 500 francs à terme et les cinq autres seulement exigibles après la cinquantième représentation.

Cet acte ainsi que l'acte de cession de *Mignon* m'ont été communiqués par Monsieur Michel Crichton, co-directeur des éditions Leduc et dépositaire du fonds Heugel. Qu'il me soit permis de le remercier chaleureusement pour son accueil.

L'acquisition de *Mignon* par JLH fut conclue le 27 novembre 1866, soit - comme nous l'avons déjà fait remarquer - dix jours après qu'ait eu lieu sa première représentation. J.-L. Heugel, qui avait assisté à cette soirée, avait été témoin des réactions favorables du public. Ce délai avait-il été programmé délibérément par Heugel, avant que la signature ne se fasse ? On peut évoquer cette hypothèse mais rien n'autorise à la valider.

Le contrat qui scella cette vente est très intéressant car il fournit un exemple des pratiques commerciales qui avaient alors cours entre compositeur et éditeur. *Mignon* fut acquis par J.-L. Heugel le 27 novembre 1866 moyennant une somme de 6.000 francs de prix principal, payée comptant le jour même (soit environ 22.000 euros de notre monnaie actuelle). À ce prix principal, s'ajoutaient des primes : 3000 francs après les 50<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup>, et centième représentations<sup>15</sup> ; « les dites primes [étant] éteintes de droit dans le délai de deux années, si les nombres fixés de représentations ne sont pas atteints ». Outre la clause d'exclusivité, valable « pour le présent et l'avenir, quelque extension qui puisse être apportée aux droits de propriété littéraire et artistique par des lois postérieures ou par des nouvelles conventions internationales », JLH avait imposé une condition qui lui donnait aussi la faculté « de publier et vendre dans telle forme qu'il lui plaira, et de faire arranger pour tel instrument que ce soit, l'opéra de *Mignon*, qui sera sa propriété exclusive, sauf la vente du livret faite à M.M. Michel Lévy frères par M.M. Michel Carré et Jules Barbier ». Cette clause le protégeait de plaintes éventuelles qu'aurait pu émettre le compositeur devant un arrangement qu'il aurait considéré comme dénaturant son œuvre. De son côté Heugel s'engageait de faire paraître « indépendamment de la partition chant et piano, la partition d'orchestre et les parties séparées »<sup>16</sup>.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les arrangements d'œuvres lyriques à succès, déclinés pour toutes sortes d'instruments, procuraient aux éditeurs une importante source de revenus. Tous exploitèrent cette veine pour faire vivre leurs commerces. Les gains des éditeurs provenaient alors essentiellement 1<sup>o</sup> de la vente papier des éditions - d'où cette profusion d'arrangements des mêmes pièces d'une œuvre lyrique à succès que l'on retrouve intégrées aux multiples collections éditées par une même maison ; 2<sup>o</sup> de la location du matériel

---

<sup>15</sup> Archives Leduc : Acte de cession passé sous seing privé, le 27 novembre 1866 entre MM. Ambroise Thomas, compositeur, Michel Carré, Jules Barbier, librettistes et Jacques-Léopold Heugel, éditeur de musique. La moitié du prix des cessions faites par Heugel à l'étranger revenaient aussi aux auteurs (sauf pour la Belgique et la Suisse « considérées comme France »). Voir figures 2 et 3, ci-dessous.

<sup>16</sup> Dans le catalogue Heugel daté 1871, on ne trouve toujours pas mentionnée la grande partition de *Mignon* !

d'orchestre des œuvres attachées à l'établissement. Cette location rapportait et continue de nos jours à rapporter des revenus importants aux maisons d'édition. Ce n'est seulement qu'à partir de 1851, conséquemment à la nouvelle législation sur la propriété artistique, que les éditeurs bénéficièrent, au même titre que les auteurs, d'un pourcentage prélevé sur les recettes des œuvres exécutées dans les lieux publics (concerts, cafés, kiosques à musique, etc.) à titre d'acquittement de droit d'exécution des œuvres qu'ils ont éditées. La collecte de ces pourcentages était assurée par un organisme, créé en 1851 : la SACEM, dont la fonction était – et est toujours – de contrôler les programmes proposés par les organisateurs de concerts et de percevoir le pourcentage dû, afin de le répartir ensuite. Par contre, les pourcentages provenant des recettes des théâtres lyriques n'étaient distribués qu'aux auteurs (compositeurs et librettistes) et à leurs ayant-droits – l'éditeur ne pouvant se substituer aux ayant-droits que s'il était lui-même cessionnaire de l'œuvre. Cette perception était régie par un autre organisme que la SACEM : la SACD (Société des auteurs, compositeurs dramatiques). Dans le contrat de *Mignon* l'exclusivité des auteurs y est bien spécifiée : « Les droits de représentations théâtrales sont exclusivement réservés aux auteurs ».

Dès le 28 mars 1867 – donc quatre mois après la 1<sup>re</sup> représentation – la première prime prévue sur les droits de *Mignon* fut versée aux auteurs : 2000 francs pour A. Thomas et 500 francs pour chacun des librettistes. La seconde prime fut reçue par Jules Barbier : le 13 mai 1867. On peut en conclure qu'en à peine six mois : 75 représentations avaient déjà été programmées<sup>17</sup>.

Le succès de *Mignon* fut foudroyant ! En 1894, *Mignon* en était à sa millième représentation, et en 1919 l'opéra comique programmat la 1 500<sup>e</sup> ! *Mignon* fut à l'affiche de toutes les grandes scènes d'Europe et partout il était acclamé. Il fut traduit dans toutes les langues : outre l'anglais, l'allemand et l'italien, il le fut aussi en danois et en suédois comme on le découvre en consultant les catalogues plus tardifs de la maison Heugel ! J.-L. Heugel n'eut donc point à se plaindre d'avoir misé sur cette œuvre !

Encouragé par de tels résultats, Jacques-Léopold Heugel attacha à son fonds, aussitôt après l'acquisition de *Mignon*, les nouvelles œuvres écrites par Ambroise Thomas. Cette politique sera poursuivie par son fils Henri. Ils publièrent *Hamlet* en 1869, *Françoise de Rimini* en 1882, le ballet *La Tempête* en 1889, et ils menèrent également une politique de rachat de ses anciens opéras

---

<sup>17</sup> Voir note ci-dessus. Mentions de reçus indiqués en bas de la page 2 du contrat.

comiques auprès de leurs confrères, lorsque ceux-ci les mettaient en vente ou lorsqu'ils se défaisaient de l'intégralité de leurs fonds. C'est ainsi qu'ils acquirent en 1871 la propriété de *Psyché* (qui avait été édité en 1857 par Henri Lemoine), en 1882 celle de cinq opéras qui avaient été publiés entre 1843 et 1853 par le Bureau Central de musique (*Nina ou le ménage à trois* (1843), *Le Caïd* (1849), *Le Songe d'une nuit d'été* (1850), *Raymond ou le secret de la reine* (1851), *la Tonelli* (1853).

Le succès de *Mignon* fut à l'origine du développement de la partie lyrique du fonds musical constitué par Jacques-Léopold Heugel. Il faut rappeler qu'en 1866, ne figuraient alors sous la rubrique « musique dramatique – grandes partitions d'opéras » des premiers catalogues publiés par J.-L. Heugel<sup>18</sup> que cinq œuvres lyriques : *Le Panier fleuri* d'Ambroise Thomas, le *Naufrage de la Méduse* de A. Pilati et de Flotow (tous deux acquis en 1839), *Le Désert* de Félicien David (acheté en 1847 aux frères Escudier qui en avaient assuré sa première édition en 1844), *Les Porcherons* de A. Grisar, *Le Château de la Barbe bleue* de A. Limnander. La partition du *Faust* de Gounod avait bien failli s'y trouver car elle lui avait été proposée en 1859, mais J.-L. Heugel l'avait écartée sous prétexte qu'il n'y avait pas d'airs à en extraire ! Toute sa vie, paraît-il, il regretta cette bévue<sup>19</sup>.

Comme le laisse apparaître le contenu de cette série de catalogues, les goûts de Jacques Léopold Heugel penchaient plus vers ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la « musique légère » que vers les grands ouvrages lyriques. Les airs de vaudevilles et les œuvres destinées au répertoire des Bouffes-parisiens y sont nombreux, dus à J. Offenbach (*Orphée aux Enfers* acquis et édité en 1858, *La bonne d'enfant*, *la chatte métamorphosée*, *Croquefer*, *Dragonette*, etc.), L. Delibes (les *Six demoiselles à marier*), G. Hequet, Pauline Thys, A. Varney. Les « opéras de salon » y occupent aussi une place importante : F. Godefroid (*A deux pas du bonheur*), G. Nadaud (*Le docteur Vieuxtemps*, *la Volière*, *Porte et fenêtre*), Wekerlin (*Tout est bien qui finit bien*). Toujours dans le domaine de l'art vocal, s'y ajoutent quelques airs d'opéras détachés (*Écho et Narcisse* de Gluck, *Robin des Bois* de Weber, *Nella Molinara* de Paesiello, le *Barbier de Séville* et *Tancredi* de Rossini). On y trouve en grand nombre des romances (notamment celles de Loïsa Puget), des chansons, des chansonnettes, des chansons de chansonniers : celles de Gustave Nadaud, de Paul Wagner (*La pétition des chiens à Messieurs les députés*), de Clapisson (*A bas les maris*), de Boutin (*Le chat de Madame Chopin*).

---

<sup>18</sup> Voir note 10.

<sup>19</sup> Voir note 1. Propos rapportés par François Heugel dans la préface qui précède l'article de D. Pistone.

La musique de danse (très prisée dans les salons) y est également très développée : valse, polka, quadrille, galop, etc.

Ainsi *Mignon* a été transcrit non seulement pour le piano mais aussi pour violon seul, violoncelle et piano, flûte seule, grand orgue, etc. À peine un mois après la 1<sup>re</sup> de *Mignon*, on trouvait déjà une annonce publicitaire dans *le Ménestrel* du 16 décembre 1866, qui proposait aux abonnés du journal : « le quadrille de *Mignon* arrangé par Isaac Strauss, suivi de la polka de *Mignon* ». Parmi les compositeurs à qui J.-L. Heugel confia ces arrangements beaucoup sont aujourd'hui tombés dans l'oubli : Auguste Bazille, Paul Bernard, Delahaye, Rosellen, Kruger, Lysberg, Neusted, Ketterer, Burgmuller, Hess, Desgranges, etc. Toutefois, parmi ces transpositeurs-adaptateurs, on relève le nom de Bizet qui travaillait pour la maison depuis 1865, et qui assura en 1867 les transcriptions pour piano solo et piano 4 mains de *Mignon*, ainsi que ceux de Lefebure-Wely, de Burgmuller.

C'est avec ce type d'ouvrages, peu représentatif – il me semble – de « l'art officiel », mais très emblématique d'un certain goût musical français de cette époque que J.-L. Heugel fit prospérer son négoce. Évalué 40.000 francs en 1839 à sa fondation, ce fonds fut estimé à 621.000 francs en 1876 lors de l'enregistrement officiel de la Société « Heugel et fils »<sup>20</sup>.

Pour clore ce chapitre axé sur le répertoire publié par la maison Heugel, on ne peut passer sous silence l'orientation prise par son fils Henri, aussitôt après le décès son père<sup>21</sup>, entre 1883 et 1898 (même si cette période sort un peu du cadre de notre étude), car ce sont les choix d'Henri qui ont promu cet établissement au tout premier rang des maisons d'éditions musicales françaises de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles. Les goûts d'Henri, si l'on en juge par le contenu des catalogues publiés entre 1869 et 1900 n'ont pu s'affirmer que dès qu'il assura seul la direction de l'entreprise. Aidé par la fortune de son père et soutenu, lorsque cela était nécessaire, par des apports financiers de membre de sa famille, c'est Henri qui attacha à ce fonds les grands noms de compositeurs français, en menant entre 1882 et 1898 une politique de rachat de lots ou de fonds éditoriaux de confrères, et non des moindres (Escudier, Gérard, Gregh, Egrot, Bruneau, Hartmann, Tellier, Peregally et Parvy). Ce sont ces acquisitions qui lui ont apporté tous les opéras qui étaient alors sur les devant des scènes lyriques françaises et étrangères. L'achat de lots du fonds Gérard en 1882, 1887 et 1890, lui permit d'inscrire à son répertoire non seulement dix opéras bouffes d'Offenbach dont *Barbe-Bleue*, *Monsieur Choufleury* mais aussi les œuvres très

---

<sup>20</sup> Acte de société conservé dans les archives de François Heugel.

<sup>21</sup> Mort à Paris le 12 novembre 1883.

convoitées de Johann Strauss de Vienne et les œuvres posthumes de Chopin, etc. Le fonds de Léon Escudier en février 1882 lui offrit *le Bal masqué* de Verdi, *Le Roi l'a dit* de Léo Delibes et les quatre opéras d'Ambroise Thomas que nous avons déjà cités, etc. Avec l'acquisition du fonds Louis Gregh en 1894, c'est le ballet de *Coppelia* de Léo Delibes qui s'ajouta à son catalogue ; *Louise* de Gustave Charpentier lui fut apportée en 1898 avec le fonds d'Henri Tellier. Mais c'est surtout l'achat, en 1891, du fonds créé par Georges Hartmann, le futur éditeur de Debussy, contre l'énorme somme de 735.000 francs, qui constitua sa plus prestigieuse acquisition. C'est avec le soutien financier apporté par son neveu, Paul Chevalier, qu'il put concrétiser cet achat (Hartmann, éditeur qui jouait aux courses de chevaux avait été contraint de vendre son fonds suite à de paris malheureux). L'acquisition du fonds Georges Hartmann fit entrer dans le catalogue Heugel les noms de César Franck, Lalo, tout l'œuvre lyrique de Massenet, l'élève préféré d'Ambroise Thomas (sauf *Werther*), Reyer, etc. En revanche, celui de Debussy n'en faisait pas partie, car Hartmann ne s'était intéressé à ce compositeur qu'après la mise en liquidation et la vente de son commerce en 1891. Comme ce dernier n'avait plus le droit d'exercer sous son nom, Hartman fit entrer Debussy en 1895 chez l'éditeur Louis Froment qu'il conseillait<sup>22</sup>.

Ce sont donc toutes ces acquisitions avec les œuvres qu'elles drainaient (dont celles de Thomas, Massenet, Charpentier, aujourd'hui sont considérées par certains comme représentatives de « l'art officiel » de cette époque) qui assurèrent la consolidation de l'édification de l'empire Heugel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1891, ce fonds fut estimé à 2 250 000 francs<sup>23</sup> !

Dès la création de son fonds, en janvier 1839, J.-L. Heugel a soutenu son action éditoriale par l'appui d'un périodique musical : *Le Ménestrel*. Il en fit l'acquisition dans une vente sur adjudications, le 12 février 1840,<sup>24</sup> pour la somme de 525 francs. Ce journal avait été fondé le 1<sup>er</sup> décembre 1833, par Joseph Hippolyte L'Henry, mais compte tenu du faible nombre d'abonnés –

---

<sup>22</sup> Le 2 novembre 1895 G. Hartmann écrit au directeur de la SACEM, Victor Souchon : « Mon cher ami, en causant si agréablement ce matin avec vous, j'ai totalement oublié de me faire inscrire comme éditeur du *Prélude de l'après-midi d'un faune* de Debussy... je vais essayer de lancer de jeune auteur et lui prendre toutes ses œuvres, en dépôt seulement chez Froment. Ouvrir l'œil ! » (Archives SACEM ).

<sup>23</sup> Archives François Heugel.

<sup>24</sup> Procès verbal d'adjudication au profit de MM. Meissonnier-Heugel le 12 février 1840 (Arch. nat. [M.C., LXXXVII, 1500 ; 3 février 1840).

558<sup>25</sup> en 1839, alors qu'il en était escompté 1 500 pour assurer son équilibre –, il accusa pertes sur pertes, et dut être mis en vente par adjudications avec un déficit estimé à 8.190 francs. Avant d'acheter ce journal, J.-L. Heugel et Meissonnier en avaient assuré la gérance durant six mois (à partir de juin 1839) avec un certain Jules Lovy en y investissant une somme de 4000 francs<sup>26</sup>. Mais à la suite d'un désaccord entre les actionnaires, le Tribunal de commerce prononça la dissolution de la société qui régissait ce périodique. C'est alors qu'il fut mis en vente par adjudication. Outre le prix d'achat, J.-L. Heugel et son associé A. Meissonnier acceptèrent d'endosser le montant de son déficit, conscients que, même si ce journal n'allait pas leur rapporter d'argent, il constituerait pour eux un tremplin publicitaire gratuit<sup>27</sup> qui leur permettrait d'asseoir la notoriété de leur entreprise.

Dès qu'ils en devinrent les propriétaires, les deux associés installèrent la rédaction du journal dans les locaux de leur maison d'édition – 2 bis rue de Vivienne – et le titre du journal fut choisi comme enseigne pour désigner leur établissement : « Au Ménestrel ». Ce journal vécut cent ans, il ne disparut qu'en 1940. Quant à l'adresse, elle est restée celle du siège social de la maison Heugel jusqu'en 1974.

*Le Ménestrel* venait concurrencer deux autres journaux musicaux « rivaux » qui avaient été fondés peu avant à Paris : *La Revue et Gazette musicale de Paris* dirigée par Maurice Schlesinger depuis novembre 1835 qui soutenait principalement la musique d'origine germanique (Beethoven, Weber Meyerbeer, Halevy) et *la France Musicale*, propriété des Frères Escudier, fondée en décembre 1837, qui défendait essentiellement les productions lyriques italiennes, notamment celles de Verdi à partir de 1845. *Le Ménestrel*, allait, lui, s'orienter vers une toute autre direction. Il se faisait « l'apôtre de la romance et de la musique de concert » – c'est ainsi que le caractérise J.-L. Heugel dans un numéro daté du 3 décembre 1848 ! D'abord composée de quatre, puis de huit pages, paraissant le dimanche, chaque livraison rendait compte des événements

---

<sup>25</sup> Ces chiffres sont à comparer avec le nombre des abonnés de *La France Musicale* : 309 en 1840 et de *la Revue et Gazette musicale* : 531 en 1853.

<sup>26</sup> À partir du 10 juin 1839. Dissolution de la société chargée d'exploiter *le Ménestrel* par le Tribunal de Commerce, par sentence arbitrale du 3 janvier 1840 ; la vente sur adjudication fut fixée au 12 février 1840. ([M.C., LXXXVII, 1500 ; 3 février 1840 : dépôt du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente du journal musical *Le Ménestrel*, et procès-verbal d'adjudication au profit de MM. Meissonnier-Heugel).

<sup>27</sup> Avant d'en devenir propriétaires, et à partir du 10 juin 1839 JLH et Meissonnier en avaient assuré la gérance avec un certain Jules Lovy (précision figurant dans l'acte de cession du journal).

musicaux et théâtraux qui se déroulaient à Paris, en province et à l'étranger. On y trouvait des notices biographiques et des études sur les compositeurs et leurs œuvres ; mais surtout – et c'est ce qui en faisait sa spécificité – ce journal offrait chaque semaine aux abonnés, en fin de numéro, des romances – souvent inédites –, des valse, des polkas, des quadrilles de la saison, des pièces pour piano, ou pour piano et chant. Le souscripteur avait le choix entre quatre formules d'abonnement : texte seul, texte et chant, texte et piano, texte chant et piano. Selon le choix, le prix de l'abonnement oscillait entre 10 et 30 francs annuels. Bien entendu, dans l'espace texte, des rubriques étaient réservées à la publicité. Celles-ci étaient souvent occupées par les propres annonces de la maison, notamment pour prévenir les lecteurs des nouveautés ajoutées au catalogue de l'établissement, mais ces espaces étaient aussi retenus par les annonces de confrères.

Pour fidéliser les abonnés ou pour en appâter de nouveaux, J.-L. Heugel leur offrait des primes annuelles (une ou deux partitions de chant piano ou une œuvre pédagogique gratuite) et surtout, il poursuivit la coutume qu'avaient instaurée dès le 20 mars 1836 ses prédécesseurs, les premiers gestionnaires du *Ménestrel*, celle d'organiser deux fois par an des concerts sous l'égide du journal et d'offrir en prime deux places gratuites par abonné, alors que pour le reste du public les places étaient payantes. Plusieurs salles parisiennes ont abrité ces concerts : le Vauxhall, la salle Vivienne, la salle Saint-Jean de l'Hôtel de ville, la salle Valentino, la salle du facteur de piano Herz. C'est d'ailleurs dans celle-ci qu'eut lieu le 19 décembre 1839 le premier concert du *Ménestrel* organisé par J.-L. Heugel (c'était en fait, le 8<sup>e</sup> du Journal) ; cette salle était d'une contenance de mille places. Apparemment cette capacité d'accueil était insuffisante. Face à l'engouement du public et à l'affluence qui en découlait, J.-L. Heugel fut fréquemment obligé de dédoubler ses concerts, en donnant le même programme deux fois de suite, à quelques jours d'intervalle, avec les mêmes interprètes. La composition des programmes musicaux était bâtie sur un schéma qui a peu varié jusque dans les années 1870. Ceux-ci débutaient généralement par des romances écrites par des compositeurs de la maison, succédaient ensuite une ou deux ouvertures transcrites pour piano à quatre ou huit mains, puis des pièces de musique de chambre (toujours d'auteurs édités par la maison), suivies à nouveau de nouvelles romances. La séance se terminait très fréquemment par des chansons qui mettaient en gaité le public. Ainsi la première séance conçue par J.-L. Heugel se serait clôturée dans la gaité et « le fou rire » général, après l'audition de *Nestor le coiffeur* et *Lolo à la correctionnelle*, chansons interprétées par le chanteur Oudot. Ces concerts

duraient environ deux heures sans compter l'entracte. J.-L. Heugel engageait les artistes les plus en vogue de l'époque (chanteurs et instrumentistes), mais il n'accueillait pratiquement jamais d'orchestre pour les accompagner – l'investissement financier aurait été trop lourd, et JLH était un très bon gestionnaire, au contraire de son confrère Schlesinger qui, lui, n'hésitait pas, dans le cadre des concerts de la *Revue et Gazette musicale*, à engager 100 musiciens, pour permettre à Berlioz de diriger sa symphonie d'*Harold* et l'ouverture de *Benvenuto Cellini*<sup>28</sup>, si bien qu'après 18 années d'activités, il laissa plus d'1 million et demi de dettes à son successeur ! En ce qui concerne la fréquentation des concerts du *Ménestrel*, les compte rendus, rédigés après les concerts dans les colonnes du journal, insistent beaucoup sur la beauté des femmes qui les fréquentent, sur leurs costumes, leurs bijoux mais les patronymes des personnes présentes ne sont pratiquement jamais révélés. Ces textes ne fournissent qu'une description globale : « Tout ce que Paris renferme de haut placé dans l'aristocratie, le monde officiel et les arts, s'y donnait rendez-vous » (*Le Mén.*, 27 fév. 1853). « La foule se presse et chaque soir le beau monde vient applaudir la partition de M. Ambroise Thomas » (*Le Mén.*, 2/12/1866). Quelques notes nous apprennent parfois que des provinciaux assistaient à ces concerts « on signale la présence de souscripteurs venus du Nord, de l'est et du Midi, ainsi que celle d'un abonné de Saint Petersburg » ; « L'an dernier, un abonné de St Petersburg vint de Russie, creva 30 chevaux et arriva une fois le concert fini. Il mourut de désespoir et fut enterré aux frais du *Ménestrel*<sup>29</sup> ».

Avant de clore cet aperçu sur l'activité de ce grand professionnel de l'édition musicale, il convient de faire état des luttes qu'il mena pour faire respecter les droits sur la propriété artistique et anéantir la contrefaçon qui sévissait alors en Europe faute d'accords diplomatiques entre pays voisins. Les pillages légaux d'éditions musicales d'un pays à l'autre étaient monnaie courante. En 1878, J.-L. Heugel fut nommé membre de la commission chargée de préparer une loi qui établisse les fondements de la protection des droits artistiques au niveau européen. Les travaux de cette commission débouchèrent sur une Convention, signée le 9 septembre 1886 par quatorze états, appelée Convention de Berne.

J.-L. Heugel fut aussi à l'origine de la création de la SACEM en 1851 et en devint l'un des premiers administrateurs. En 1873, on le retrouve conseiller de la

---

<sup>28</sup> Le 6 février 1840.

<sup>29</sup> *Le Ménestrel*, 27 mars 1836.

*L'art officiel dans la France musicale au XIX<sup>e</sup> siècle.* Avril 2010.  
Anik DEVRIÈS-LESURE, « Autour de *Mignon* : un éditeur de musique,  
Jacques-Léopold Heugel. »

Chambre syndicale des Éditeurs de musique. Il fut actif jusqu'aux derniers mois qui précédèrent sa mort à l'âge de soixante-huit ans, le 12 novembre 1883.

Plus qu'une « vitrine » de l'art officiel de son temps, le fonds réuni par J.-L. Heugel a répondu à deux impératifs : celle de combler l'importante demande d'ouvrages didactiques nécessaires à la formation d'un public d'amateurs de plus en plus nombreux et celle d'assurer le renouvellement d'un répertoire d'ouvrages légers, de divertissements, d'opéras-bouffes, de chansons, de romances et de danses de toutes sorte, très prisés par la société du Second Empire.

© Anik DEVRIÈS-LESURE

O Son Excellence  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Monsieur le Ministre

Un récent arrêt du Tribunal de police correctionnelle range  
dans la catégorie des ouvrages de librairie, certaines publications musicales  
avec texte qui nous tenaient sous le coup de la loi, si nous ne nous  
impressions de régulariser notre position.

Ce double qualité de Directeur du Ministère et de  
fournisseur des ouvrages didactiques et autres au Conservatoire Impérial  
de Musique, rend plus urgent encore pour moi le brevet de libraire que  
je viens solliciter Monsieur le Ministre, de votre haute bienveillance.

Une longue et honorable carrière dans la presse et la librairie  
musicale, mes nombreuses publications classiques approuvées par le  
Conservatoire et l'Institut, sont mes titres au brevet de libraire dont je  
m'engage à faire usage en bon citoyen.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'espérer une décision  
favorable aussi prompte que possible, et veuillez bien agréer l'hommage  
respectueux de mon dévouement.

M. Guillaud  
compt.

J.-L. Heugel  
Directeur  
Du Ministère  
de l'Intérieur  
à Paris

Paris le 30 Septembre 1854 —  
10 Octobre

84-18



Figure 1. Lettre de J.-L. Heugel adressée au Ministre de l'Intérieur le 30  
septembre 1854 pour solliciter l'obtention d'un brevet de libraire

© Archives nationales [F<sup>18</sup> 1777, n° 10269



Figure 2. Brevet de libraire délivré à Paris, par le secrétaire d'État du  
département de l'Intérieur, le 20 novembre 1854.

© Archives nationales [F<sup>18</sup> 1777, n° 10269



Entre les Soussignés,

M. M. Ambroise Thomas, demeurant rue  
Saint Georges, n<sup>o</sup> 5; Michel Carri,  
et Jules Barbier

D'une part,

M. Heugel (Jacques), Editeur de  
Benestrel, 2 bis rue Vivienne, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

1<sup>o</sup> M. M. Ambroise Thomas, Michel  
Carri et Jules Barbier, auteurs de l'opéra-  
comique en trois actes intitulé Mignon, déclarent  
céder à M. Heugel (Jacques) qui l'accepte aux  
conditions ci-dessous exprimées, la toute propriété  
exclusive de la musique et des paroles de cet  
opéra sans réserve aucune pour le présent  
et l'avenir, quelque convention qui puisse être  
apportée aux droits de propriété littéraire et  
artistique par des lois postérieures ou par de  
nouvelles conventions internationales.

2<sup>o</sup> En outre M. M. Ambroise Thomas,  
Michel Carri et Jules Barbier auront droit à  
la moitié du prix des éditions que pourrait  
faire M. Heugel à l'étranger de la propriété de  
l'opéra de Mignon, - sauf en Belgique et en  
Suisse, considérées comme France; - De plus,  
M. Heugel s'engage à ne livrer copie ou gravure  
de l'orchestre de Mignon à l'étranger qu'aux prix  
fixés d'accord avec les auteurs, en raison du droit  
de représentation, appelé à se confondre parfois avec  
le droit d'éditeur.

3<sup>o</sup> M. Heugel aura la faculté de  
publier et vendre dans toute forme qu'il lui  
plaira, et de faire arranger pour tel instrument  
que ce soit, l'opéra de Mignon, qui sera sa  
propriété exclusive, sauf: 1<sup>o</sup> la vente du livret  
faite à M. M. Michel Carri frères par M. M. Michel  
Carri et Jules Barbier; 2<sup>o</sup> les droits de représentation

(Droit et andromé, voir le trait d'union)

l'étranger

théâtrale, exclusivement réservés aux auteurs. —  
Quand aux droits provenant de la société des auteurs et  
compositeurs et éditeurs de musique dont M. Paul  
Boillot est l'agent, ils seront partagés, comme  
d'usage, entre les sous-signés.

1<sup>o</sup> Le prix convenu pour la  
présente cession est de Six mille francs, payables  
comptant ce jour et dont les présentes et un seul  
valable quittance à M. J. Heugel. — En dehors  
de ce prix principal, il est stipulé les primes  
suivantes en faveur des auteurs : 1<sup>o</sup> Trois mille  
francs après la cinquantième représentation —  
2<sup>o</sup> Trois mille francs après la soixante-quinzième  
3<sup>o</sup> Trois mille francs après la centième — Les  
dites primes éteintes de droit dans le délai de deux  
années, si les nombres fixés de représentations  
ne sont pas atteints.

Il est entendu entre les sous-signés  
que M. Heugel fera paraître indépendamment  
de la partition chant et piano, la partition  
orchestre et les parties séparées.

Fait à Paris, le vingt-sept novembre  
mil-huit-cent-soixante-six.

Approuvé et reçu  
Approuvé et reçu  
Approuvé et reçu

Michel Carré  
Ambroise Thomas  
J. Barbier

Reçu la somme de  
Six mille francs,  
pour 1<sup>re</sup> prime de Mignon.  
Paris, 28 Mars 1867.  
Ambroise Thomas

Reçu la somme de cinq cents  
francs pour 1<sup>re</sup> prime de Mignon  
le 9 avril 1867  
Michel Carré  
Reçu le 13 février 1867 ma 1<sup>re</sup> prime de 500 fr.  
et reçu le 13 mai 1867 ma 2<sup>me</sup> prime de même somme.  
J. J. Barbier

Figures 3 et 4. Acte de cession passé sous seing privé, le 27 novembre 1866  
entre MM. Ambroise Thomas, compositeur, Michel Carré, Jules Barbier,  
librettistes et Jacques-Léopold Heugel, éditeur de musique.

© Archives Leduc